

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2017

L'an deux mil dix-sept le 14 février, le conseil municipal de la Commune de LA PACAUDIERE Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Georges DRU Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 7 février 2017

Présents : Mrs DRU Georges – GACON Thierry - GEORGES Bruno – Mmes JONIER Michelle - LAUR Jeanine – CLAIRE Marina – FOND Pascale – MMs GROULARD Cyril – SAYROUX Frédéric – BAILLON Jean-Paul – Mmes ROTA Chantal – ROLLET Aurélie – M. PIQUET Denis.

Absents excusés : Monsieur Yves TAMIN – Mme PAPON Isabelle

Secrétaire de séance : Monsieur SAYROUX Frédéric

1 – NOUVEL ADRESSAGE COURRIER

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'afin de faciliter l'intervention des différents services de secours, le travail des préposés de la poste, la localisation sur les GPS, il est fortement recommandé de nommer chaque voie de la commune et d'attribuer un numéro à chaque bâtiment.

Outre le repérage facilité pour les différents services publics ou commerciaux, ceci permet également d'établir un relevé précis des différents réseaux, opérations très utiles pour les différents systèmes d'information géographique et qui vont devenir obligatoires à terme.

Enfin, cet adressage est nécessaire pour permettre le déploiement du Très Haut Débit sur la Commune.

Le numérotage est exécuté pour la première fois à la charge de la Commune. L'entretien est ensuite à la charge des propriétaires.

Monsieur le Maire présente les propositions de voies établies par la Commission de l'adressage.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le principe de l'adressage sur la Commune et approuve les noms des voies proposés.

2 – CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT – Rond-point

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de la commune d'aménager le rond-point de la RD 307 par la mise en place, à l'intérieur de l'anneau du giratoire, d'une maquette représentant Le Petit Louvre, édifice remarquable du centre bourg.

Pour la réalisation de ces travaux, il soumet au conseil municipal un projet de convention avec le Département de la Loire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-Approuve la convention proposée par le Département de la Loire concernant les modalités de réalisation de l'aménagement du rond-point de la RD 307, de la RD 46 ainsi que des bretelles de l'échangeur de la RN7 au nord du bourg, en particulier :

*la maîtrise d'ouvrages des travaux correspondants,

*les conditions d'entretien ultérieur de l'aménagement et des abords,

*les responsabilités de chacune des parties

Autorise par conséquent Monsieur le Maire à procéder à la signature de la convention proposée par le Département de la Loire.

3 – CONVENTION EMMAÛS

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal un projet de convention de mise à disposition d'un local de 250m² situé route de Vivans à l'association EMMAÛS, à compter du 10 mars 2017 et propose un loyer annuel de 800^e.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la convention de mise à disposition d'un local à l'association EMMAÛS à compter du 10 mars 2017 ainsi que le loyer annuel de 800€.

4 – PLUi

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que l'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 (loi ALUR) prévoit que les communautés de communes ou d'agglomération deviennent compétentes en matière de Plan Local d'Urbanisme trois ans après la date de publication de la loi (soit le 27 mars 2017), sauf si 25 % des communes membres représentant 20% de la population s'y opposent. L'instruction des autorisations d'urbanisme n'est pas intégrée dans cette compétence.

Il apparaît particulièrement inopportun de transférer à un échelon intercommunal la compétence plan local d'urbanisme, qui permet aux communes et aux conseils municipaux de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie, en fonction des spécificités locales, d'objectifs particuliers, de préservation patrimoniale ou naturelle, et selon des formes urbaines qui peuvent différer d'une commune à l'autre. Des documents intercommunaux de planification viennent par ailleurs compléter le volet urbanisme communal, que ce soit en termes de déplacements ou d'habitat. Ces documents sont pris en compte dans le PLU communal qui doit leur être compatible.

- Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de s'opposer au transfert de la compétence plan local d'urbanisme à Roannais Agglomération.

5 – PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLE.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il souhaite demander une participation à la commune de VIVANS aux frais de fonctionnement de l'école pour les enfants scolarisés à l'école primaire de LA PACAUDIERE à hauteur de 75€ par élève. La Commune de Vivans ne possédant pas d'enseignement primaire.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de solliciter une participation à la commune de VIVANS de 75€ par élève, soit pour l'année scolaire 2016-2017 la somme de 225€.

6 – FETE DE LA MUSIQUE

Monsieur le Maire soumet une demande de participation de l'école de musique pour l'organisation de leur fête de la musique prévue le 21 juin 2017 à LA PACAUDIERE.

Après échanges de vue, le conseil municipal, accepte d'attribuer exceptionnellement, une subvention de 250€.

7 – TOUR DU ROANNAIS

Le Conseil municipal émet un avis favorable au départ, sur la commune de LA PACAUDIERE, de la 33^{ème} édition du Tour du Roannais, le samedi 3 juin 2017 et accepte l'attribution d'une subvention de 500€ pour cette manifestation.

8 – PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS

Monsieur le Maire soumet un courrier de la Maison Familiale de St-Germain-Lespinasse concernant une demande de participation de la Commune pour un élève fréquentant leur établissement.

A l'unanimité, il est décidé d'attribuer la somme de 30€ pour l'élève de la commune fréquentant la Maison Familiale.

9 – ACQUISITION MATERIEL

Un devis pour l'achat d'un vidéo projecteur est présenté. Après examen, le conseil municipal sollicite un devis comparatif. Une décision sera prise dès réception du comparatif de prix.

10 – ROANNAISE DE L'EAU

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Roannaise de l'eau concernant les travaux éventuels de voirie prévus pour 2018.

Après délibération, le conseil municipal confirme que la commune de LA PACAUDIERE n'a pas de travaux de voirie prévus pour 2018 qui pourraient avoir une incidence sur le programme du Syndicat. Toutefois, la commune projette la réfection de la route de Vivans et sollicite le Syndicat pour prévoir la mise en séparatif des réseaux en 2019.

11 – PROJET ROUTE DE VIVANS

Monsieur le Maire informe, tout d'abord, le conseil municipal que la maîtrise d'œuvre pour le Gymnase a été retenue. Les travaux débuteraient fin 2017 pour se terminer en septembre 2018.

Par conséquent, pour le projet de la route de Vivans il serait souhaitable de démarrer cette opération après les travaux du gymnase, mais il demande au conseil municipal son accord pour commencer dès maintenant une consultation pour le choix de la maîtrise d'œuvre. Accepté.

12 – INFORMATION DU SERVICE CULTUREL

Monsieur le Maire communique une information du service action culturelle de Roannais Agglomération concernant la saison 2017 et la mise à disposition d'une salle sur le site de la Cure à St-Jean-St-Maurice pour les communes, associations, écoles, centres de loisirs...

13 – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire communique une information concernant l'amiante dans les voiries et enrobés, et demande au conseil s'il serait intéressé par une démarche de réflexion sur ce sujet avec d'autres communes. Si tel est le cas, une réponse est à donner à Roannais Agglomération qui se chargera d'organiser une réunion. Le conseil municipal confirme son accord pour une démarche de réflexion relative à la présence d'amiante dans les voiries, notamment au niveau des enrobés.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il a été contacté par « Le Progrès » pour relayer un « zoom » sur la commune, devrait se faire courant juin 2017.

L'inauguration de la stèle en hommage à deux enfants du pays décédés lors de la guerre d'Algérie aura lieu le samedi 11 mars à 10H45.

Les trois maisons prévues au lotissement « Les Sources » par OPHEOR devraient commencer courant mai 2017.

Les travaux d'étanchéité de la piscine devraient commencer la deuxième quinzaine de mars.

Il est communiqué les remerciements de l'établissement français du sang pour la collecte de sang à la Pacaudière du 20 janvier 2017.